DE_107_2023

République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 17 juin 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 7	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART, Rémy MONET
Contre : 0	**Absent(e)s:** Corentin CAPELIER
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

Objet: Subventions pour le Coup' de Barre

L'association "le Coup' de Barre "souhaite acquérir six trophées (3 pour les femmes et 3 pour les hommes). Pour un montant de 270 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- adopte la subvention mentionnée ci-dessus pour l'association "Le Coup' de Barre".
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 26/06/2023

et publié ou notifié
le 26/06/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
048-214800195-20230617-DE_107_2023-DE